



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question orale n° 1732

## Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les difficultés d'accès au site du centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne. L'hôpital-nord, situé sur la commune de Saint-Priest-en-Jarez connaît une fréquentation croissante avec l'augmentation des hospitalisations et des consultations de jour et le regroupement de différents services hospitaliers et universitaires. Cette situation entraîne une hausse importante de la circulation et du stationnement et des difficultés de circulation, y compris pour les véhicules d'urgence. Des aménagements, notamment sur les avenues Albert-Raymond et Pierre-Mendès-France et sur le rond-point d'accès à l'hôpital seraient souhaitables. Malheureusement la multiplicité des acteurs du dossier (commune de Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Étienne Métropole, conseil général de la Loire et État) nécessiterait un plus grand volontarisme et un pilotage général du projet. Des solutions semblent pourtant à portée pour peu qu'une volonté politique conjointe soit trouvée avec par exemple un *shunt* au niveau du rond-point de Ratarieux, une amélioration des accès à l'A 72 ou l'élargissement des voies entre le rond-point des Grands Mâts, celui de Ratarieux et la zone des feux. Il lui demande donc si des mesures d'urgence peuvent être envisagées afin de rétablir un accès fluide à ce site et de permettre ainsi au service public de la santé et des urgences à Saint-Étienne d'accueillir correctement les usagers.

## Texte de la réponse

### AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico, pour exposer sa question, n° 1732, relative à l'aménagement de l'accès au centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne.

M. Régis Juanico. Monsieur le ministre chargé du logement, je souhaite attirer l'attention sur les difficultés d'accès au site du centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne, qui emploie plus de 6 000 personnes. L'hôpital Nord, situé sur la commune de Saint-Priest-en-Jarez, connaît une fréquentation croissante avec l'augmentation des hospitalisations et des consultations de jour à la suite du regroupement de différents services hospitaliers et des services universitaires puisque seront construits à partir de l'été 2012 un pôle santé et une nouvelle faculté de médecine.

Cette situation entraîne une forte hausse du trafic automobile, du stationnement, et donc des difficultés de circulation, y compris pour les véhicules d'urgence. Des aménagements sur les différentes avenues, les ronds-points et les voies d'accès à l'hôpital sont donc indispensables.

Depuis 2008, la municipalité de Saint-Priest-en-Jarez s'est engagée financièrement afin de sécuriser un certain nombre de voies de circulation sur la commune, avec des moyens limités. C'est une commune qui compte 6 000 habitants.

L'agglomération de Saint-Étienne métropole s'est d'ores et déjà engagée à réaliser en 2012 un shunt permettant d'orienter une partie des véhicules sortant de l'autoroute A 72 afin de désencombrer le rond-point de Ratarieux, alors même que ces travaux incombent en principe à l'État.

La question se pose à présent de savoir comment l'État peut accompagner les efforts des collectivités locales

sur ce dossier.

La création d'un échangeur au niveau du musée d'art moderne, rendant possible l'entrée sur l'A 72 des véhicules circulant dans le sens Saint-Priest-en-Jarez-Saint-Étienne et la sortie de ceux circulant dans l'autre sens, permettrait de désengorger significativement la circulation aux abords de l'hôpital. Je rappelle que Saint-Étienne Métropole a déjà financé les études de faisabilité de cet échangeur.

Monsieur le ministre, pouvez-vous vous engager au nom de l'État sur la création de cet échangeur et le financement de cette opération indispensable pour rétablir un accès fluide à ce site et permettre au service public de la santé et des urgences de Saint-Étienne d'accueillir en toute sécurité les usagers et les malades ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du logement.

M. Benoist Apparu, *ministre chargé du logement*. Monsieur le député, l'État a pleinement conscience de l'importance de l'accessibilité aux centres hospitaliers universitaires en général et, notamment, à celui de Saint-Étienne, qui, avec ses quelque 1 200 lits et 6 000 salariés, est un outil majeur de santé publique pour la métropole et, plus généralement, pour le département de la Loire.

La question de l'amélioration des accès au site du centre hospitalier universitaire Nord de Saint-Étienne relève avant tout d'une problématique locale, comme vous l'indiquez dans votre intervention, même si elle a des conséquences sur des échangeurs de routes nationales.

Cette question se pose depuis plusieurs années dans le contexte élargi du développement de la zone dite de Ratarieux, avec l'implantation dans ce secteur de plusieurs équipements communautaires fortement générateurs de trafic routier et le développement d'une vaste zone commerciale.

Dans ce contexte, des réflexions ont été engagées par Saint-Étienne Métropole sur le sujet.

Différents scénarios d'amélioration ont été étudiés, qui intègrent différentes options, avec, entre autres, des propositions d'aménagement du réseau routier national, notamment l'échangeur n° 11, dit du musée d'art moderne, situé sur l'A 72, et une bretelle de l'échangeur A 72 au niveau de Ratarieux, ou encore l'adaptation des autres réseaux routiers et une amélioration du taux de report modal pour les permanents et les étudiants de la faculté.

Les réflexions engagées se poursuivent aujourd'hui à la fois sur l'opportunité et la faisabilité.

Je peux vous assurer que les services de l'État continueront à apporter leur appui technique pour que, le moment venu, les projets qui auront été jugés à la fois utiles et faisables puissent aboutir dans les meilleures conditions.

M. le président. La parole est à M. Régis Juanico.

M. Régis Juanico. Je suis, vous le comprendrez, monsieur le ministre, à demi satisfait de votre réponse.

Je salue le fait que les réflexions soient engagées pour améliorer la fluidité de la circulation aux abords du CHU de Saint-Étienne, avec l'appui technique des services de l'État.

Cela dit, la commune de Saint-Priest-en-Jarez s'est fortement engagée pour le financement d'un certain nombre de travaux. Saint-Étienne Métropole l'a également fait, y compris sur des compétences relevant *a priori* des services de l'État. Pour les voies d'accès de l'autoroute A 72, que ce soit au musée d'art moderne ou sur la zone de Ratarieux, nous souhaiterions que l'État ne se contente pas d'un appui technique ou d'une participation aux réflexions, mais qu'il participe financièrement aux travaux nécessaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Régis Juanico](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1732

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2012, page 1424

**Réponse publiée le :** 29 février 2012, page 1498

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 février 2012